3me ANNÉE. — NUMÉRO 79

Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis, hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref à la LIBERTÉ.)

SAMEDI 5 AVRIL 1873.

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux.

ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
SUISSE	fr. 20	10 50	5 50
FRANCE, — BELGIQUE	» 36	18 50	9 50
ALLEMAGNE, — AUTRICHE			
ITALIE	» 30	15 50	8 —
HOLLANDE	» 45	23 —	11 50
ANGLETERRE, — ESPAGNE	» 52	26 50	13 50

BUREAUX
DE RÉDACTION ET D'EXPÉDITION
GRAND'RUE 10, A FRIBOURG

BUREAU DES ANNONCES
Alphonse COMTE
Rue de Lausanne, 176, à Fribourg.

ANNONCES : Pour le canton, 15 c., pour la Suisse 20 c. la lig. ou son espace ETRANGER, 25 centimes.

MM GROSSET & TREMBLEY, libraires à Genève, sont autorisés à recevoir les abonnements à la *Liberté*.

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

La situation en Suisse.

(Extrait de la *Suisse fédérative.*)

—

Il nous semble que la question de droit a été assez bien établie, quant à la manière dont on agit, soit dans le diocèse de Bâle, soit dans celui de Lausanne, à l'occasion des conflits avec le culte catholique.

Dans l'un et l'autre, il est impossible de justifier les mesures prises par les cantons et le Conseil fédéral, autrement que par l'invocation *d'un danger suprême, auquel* il fallait mettre un terme par des moyens exceptionnels. La destitution de Mgr Lachat est aussi illégale que l'expulsion de l'évêque d'Hébron. Sous ce rapport, c'est à qui, du canton de Soleure, Berne et Argovie d'un côté, et le canton de Genève de l'autre, aura le plus renchéri dans l'exercice de l'arbitraire. Mais il fallait bien mettre un terme aux empiétements de la curie romaine.

Ceci est une excuse tout comme une autre, mais encore faudrait-il bien établir en quoi consistaient ces empiétements, et démontrer qu'ils n'étaient pas imaginaires. C'est ce qu'on s'est bien gardé de faire, attendu que ces prétendus empiétements étaient tellement puérils qu'il était impossible de les établir sérieusement.

A Genève, il s'agissait de savoir si un vicaire *général*, nommé par l'évêque, pouvait, de lui-même, présenter les curés, ou s'il fallait que chaque fois il recourût à l'évêque pour cette présentation. Dans ce conflit, qu'y avait-il qui constituât un empiétement sur les droits de l'Etat? En quoi le pouvoir civil était-il *mis en question*? Plus tard, pour courber le vicaire général sous la loi de l'Etat, on le destitua, et, comme il était en même temps curé de Genève, *on le révoqua* aussi de cette fonction. Il nous semble que, par ce procédé, c'était l'Etat qui empiétait sur les droits de l'Eglise. Plus tard, l'évêque de Lausanne, lassé de ces conflits, donne sa démission en ce qui concerne la partie genevoise de son diocèse. En quoi les droits de l'Etat sont-ils atteints dans ce fait? Pour y répondre, on propose une loi qui rompt tout à fait avec le diocèse et même l'Eglise catholique. Encore là, s'il y a empiétement, n'est-il pas du côté de l'Etat contre l'Eglise?

A Soleure, on destitue un évêque, pourquoi? parce que lui-même usant de son droit disciplinaire avait excommunié un curé. Y avait-il, dans le concordat qui a institué l'évêque de Bâle, rien qui autorisât les cantons de son diocèse à prononcer une destitution? rien, absolument rien. Qui donc a empiété sur les droits de l'autre?

Et c'est lorsqu'il est impossible d'établir de la part de l'Eglise, soit à Genève, soit à Soleure, un empiétement réel sur le domaine civil, alors que tous les faits n'ont eu rapport qu'à des affaires religieuses que l'on vient parler de la nécessité de se défendre et que l'on prend des mesures de *salut public*, comme si l'ordre était menacé, comme s'il s'agissait d'un véritable péril!

Nous ne cesserons de le répéter : il y a dans toutes ces affaires religieuses un dessous de carte qui nous prouve qu'on a voulu *les envenimer et leur donner de l'importance* dans la seule vue de se servir du fanatisme protestant contre le fanatisme catholique, pour tenir en Suisse une querelle ouverte qui détourne la population de s'occuper de ses véritables intérêts et qui serve à justifier le *renforcement des pouvoirs centraux* dans un sens absolu.

Ce n'est au fond qu'une manœuvre révisionniste, et, nous le répétons encore, on espère par là détacher les cantons radicaux et protestants, comme Vaud, Neuchâtel et Genève, de leur alliance avec les cantons catholiques, par laquelle la première révision a été écartée.

Ce sont les plus enragés révisionnistes de Berne, Soleure et Argovie qui ont engagé la question comme elle l'est dans ces cantons.

Il est bien possible qu'à Genève, une vieille *toquade* de protestantisme grognard ait contribué à tourner les têtes, mais n'oublions pas cependant que, parmi les instigateurs de la question religieuse, il y a d'abord le *Journal de Genève*, ce révisionniste si décidé; n'oublions pas non plus que nous avons pu remarquer que, dans la révision manquée, nous avions de nos députés qui penchaient pour telles ou telles dispositions de cette révision qui ne valaient pas mieux que les *autres*.

Prenons bien garde à tout ce qui va se développer, et, à Genève, ne perdons pas de vue que, si nous faiblissons sur la question révisionniste, c'en sera fait de nous, et que nous serons absorbés dans l'élément allemand; nous disons allemand et non pas suisse, car c'est l'Allemagne qui commande aujourd'hui dans l'école révisionniste, qui s'évertue à nous faire perdre notre vieille couleur suisse, qui disparaîtrait le jour où l'on nous aurait rapetissé à un gouvernement unitaire.

BULLETIN POLITIQUE.

—

Fribourg, 4 avril.

Les voix repentantes du centre droit, qui ont refait à M. Grévy une majorité de 349 voix contre 231, n'ont pu le décider à retirer sa démission. Un scrutin aura donc lieu aujourd'hui même pour la nomination d'un nouveau président. L'Agence Havas met en avant les noms de MM. Martel ou Casimir Périer. C'est dire que ces choix seraient agréables à M. Thiers; mais il est possible que la gauche trouve M. Martel trop faible et M. Périer trop engagé dans les intrigues thiéristes. Il se dit que le parti orléaniste, en vue de l'avenir, pourrait bien tenter de hisser M. d'Audiffret-Pasquier au fauteuil *de la présidence*. M. Buffet, qui appartient à la même fraction de la Chambre, a péremptoirement refusé toute candidature.

En attendant, M. Thiers est exaspéré de voir jeter à terre M. Grévy, les journaux officieux et de la gauche ragent, et le correspondant du *Journal de Genève* déraisonne. « La *majorité*, dit-il, *se proposerait* de porter au fauteuil M. Buffet ou M. d'Audiffret-Pasquier; on parle aussi de M. Daru. Chacun de ces trois candidats ferait peut-être respecter son autorité sur les bancs de la droite, *mais de quel poids serait sa parole* sur l'autre côté de la Chambre? Comment *pourrait-il modérer certains emportements* de l'extrême gauche, qu'un simple avertissement de M. Grévy suffisait d'ordinaire à calmer? »

Ce qui veut dire : La gauche ne respectera pas un président pris dans la majorité; donc, prenons le président dans la gauche, et que la majorité lui obéisse. Celui qui lance des choses si saugrenues trouve que la gauche a bien mérité de la patrie par sa modération, et que la droite est ingouvernable. Il nous semblait cependant que dans une république la souveraineté de l'Assemblée nationale n'est pas faite pour se plier à tous les caprices d'une minorité.

La crise du 1er avril a eu du moins ce bon résultat que le gouvernement a mis fin à ses hésitations au sujet du projet de loi sur la municipalité lyonnaise et s'est déclaré disposé à accepter le travail de la Commission. La Chambre a décidé par 448 voix contre 203 qu'elle passerait à la discussion des articles. Belle majorité, quand le gouvernement ne prend pas plaisir à la combattre et à l'affaiblir!

Le Journal officiel publie un décret convoquant pour le 27 avril les électeurs des départements des Bouches-du-Rhône, de la Corrèze, de la Gironde, du Jura, de la Marne, du Morbihan, de la Nièvre et de la Seine, aux fins d'élire un député pour chacun de ces départements.

Un autre décret nomme M. Berthémy, ministre plénipotentiaire de France au Japon.

Le ministre de la guerre a déclaré à l'Assemblée nationale que la commission des capitulations avait reçu le dossier de l'affaire Bazaine et que cette affaire suivrait son cours. Le conseil des ministres est du même avis.

Jeudi 3 avril a eu lieu la séance générale de l'*Académie française pour la réception du* duc d'Aumale. Celui-ci est entré accompagné de M. Thiers et de M. Guizot. Leur entrée a été saluée par des applaudissements.

Le discours du duc d'Aumale fait l'éloge du comte de Montalembert en insistant particulièrement sur son amour de la religion et de la liberté. Il termine en disant: « A l'époque de découragement du XVe siècle, quand le roi de France fou et détrôné était remplacé dans Paris par un prince étranger, quand tous les fléaux, tous les genres de

---

15 **Feuilleton de la LIBERTÉ.**

LE LAC DÉSOLÉ.

» Depuis que son mari, mon pauvre frère, repose dans la tombe avec ses compagnons d'armes, son deuil était resté aussi profond que le premier jour. Que *n'ont pas tenté ses amis* pour dissiper sa tristesse! Sept années entières! J'aurais cru que c'était un temps raisonnable pour venir à bout du chagrin le plus légitime, et, entre nous soit dit, si tendrement que j'eusse aimé mon frère, ces sept années m'ont paru un peu longues. J'avais aussi aspiré à la main de Lucile; plus jeune que Victor, et n'étant alors qu'un pauvre diable de sous-lieutenant, je dus lui céder le pas.

Maintenant, il me semble, j'ai pour moi les droits d'ancienneté; je mérite bien d'être promu, n'est-ce pas, docteur? Et malgré cela, je n'ai pas la moindre espérance. Je voulais l'accompagner dans ce pèlerinage au champ de bataille; en définitive, j'aurais été là sur mon terrain; mais que nenni! On m'a éliminé carrément.

Laissons-la faire, me suis-je dit, peut être cette visite amènera-t-elle quelque changement dans ses idées. J'attendis son retour ou une lettre: quinze jours, puis trois semaines s'écoulèrent; alors je commençai à craindre qu'il ne lui fût arrivé quelque chose, je demandai un congé à mon chef, je suivis *ses traces, je m'informai, j'appris*, non sans peine, qu'elle était au lac Désolé.

J'arrive, je trouve une tout autre femme; elle n'est plus sauvage, froide, inabordable. La joie qu'elle éprouve de la guérison de sa fille l'a réconciliée avec la vie, avec le monde. Si un jour il m'est permis de lui donner un nom plus doux que celui de belle-sœur....., c'est à vous que je le devrai, à vous seul. Vous avez rompu la glace, elle le sent elle-même; elle parle de vous avec un enthousiasme, une admiration... Je vous assure qu'il y aurait de quoi donner de la jalousie, docteur, si l'on ne savait que la reconnaissance d'une mère dépasse aisément la mesure.

Everard continuant de garder le silence, le jeune officier fit deux ou trois tours dans la chambre, puis se dirigea vers la fenêtre, et se mit à tambouriner contre le plafond qui était fort bas.

— Et c'est dans cet affreux trou que vous êtes resté si longtemps? reprit-il avec gaieté; sur ma parole, un médecin est encore moins bien logé qu'un soldat! Mais nous allons maintenant veiller à ce que vous ayez un gîte *plus confortable, car vous venez avec nous*, cela va sans dire. Lucile ne consentirait jamais à se séparer sitôt de son docteur.

— Je regrette, dit Everard de sa voix la plus calme, que madame votre belle-sœur compte sur moi. Ma tâche est terminée. L'enfant supportera sans péril la fatigue du voyage; il faut même qu'elle parte le plus promptement possible, elle a besoin d'une nourriture fortifiante, et nous n'avons ici que de la volaille et du poisson. Je pensais justement à commander pour demain une voiture quand j'ai aperçu la vôtre. Et comme votre protection est la meilleure que puisse avoir madame Lucile, elle ne trouvera pas mauvais que je prenne dès aujourd'hui congé d'elle.

— C'est impossible! s'écria le jeune officier. Il y aura un tapage du diable si vous nous quittez ainsi. Lucile, Francine et même la nourrice s'accrocheront aux pans de votre redingote et vous verrez qu'il me faudra tirer l'épée pour vous frayer un passage.

— Peut-être, en effet, voudra-t-on me retenir, mais ma résolution est prise. Pour éviter une scène pénible et complétement inutile, ne parlez pas de mon projet. Je partirai à la nuit tombante sans rien dire à personne.

J'ai noté soigneusement, sur cette feuille, toutes les phases de la maladie de Francine; si vous consultez un médecin, ces indications pourront l'éclairer. Je ne pense pas, cependant, qu'une rechute soit à craindre. Dans la saison où nous sommes, un voyage fait à petites journées n'offre aucun inconvénient, il doit même avoir une influence favorable. Et maintenant, laissez-moi vous dire adieu.

— Ce n'est pas votre dernier mot, docteur, vous changerez d'avis. En attendant, je prends votre note et je vous laisse, car je m'aperçois que je vous ai dérangé. Au revoir!

— Ne me trahissez pas, lui cria Everard.

Le jeune officier mit son doigt sur sa bouche, fit un salut militaire et sortit en fredonnant une chanson joyeuse.

Il y avait dix minutes à peine qu'Everard était resté seul, et que, pareil à un prisonnier qui a conçu le projet de s'enfuir, il se promenait avec agitation entre les quatre murailles nues de sa chambre, quand il entendit de nouveau la porte de la salle à manger s'ouvrir et des pas s'approcher doucement. Tout son sang reflua vers le cœur.

— Encore cette épreuve! murmura-t-il.

Déjà elle avait franchi le seuil et fixait sur lui un regard plein de tristesse. Il baissa la tête, car il ne pouvait soutenir le reproche de ces yeux doux et profonds.

—Pardonnez-moi, mon ami, dit-elle d'une voix émue, de venir vous troubler chez vous quand vous paraissez m'éviter.

Vous voulez partir, sans même nous dire adieu, je le sais, je l'ai lu sur le visage de mon beau-frère, quoiqu'il ait cherché d'a-

guerre dévastaient la France, un de mes aïeux, cadet de race royale, donna pour cri de ralliement à ses compagnons ce seul mot: « Espérance! »

« Montalembert n'a pas connu cette suprême douleur de la France. Il est mort sans savoir que l'unité de la patrie allait être frappée. S'il avait survécu, il répéterait ce cri que Bourbon poussait le lendemain d'Azincourt, cri chrétien et français: « Espérance! »

Le discours du prince a souvent été interrompu par les applaudissements, surtout dans la péroraison quand il a dit: « Pauvre France, ramasse le tronçon de ton épée brisée, travaille et prends courage. »

A la sortie de la séance, une foule nombreuse a accueilli M. Thiers par les cris de: Vive Thiers! Vive la République!

L'empereur François-Joseph a reçu le 3 avril la délégation hongroise; il a répondu à l'allocution du président en exprimant sa vive satisfaction au sujet de l'état des relations extérieures de la monarchie qui sont demeurées favorables et réjouissantes pour le pays. Il a ajouté que l'entrevue de l'empereur avec les souverains puissants et amis de deux grands empires limitrophes de l'Autriche a été interprétée, à bon droit, partout et par tous, comme une précieuse garantie de la paix; la visite de ces souverains, annoncée à Vienne, à l'occasion de l'Exposition universelle, ne peut qu'éveiller des espérances semblables.

Après avoir reçu la députation de la délégation hongroise, l'empereur a reçu celle de la délégation autrichienne et a fait à l'allocution de son président la même réponse qu'il avait adressée à la délégation hongroise.

Le Reichstag allemand continue ses travaux. La motion de M. Lasker relative à l'extension de la compétence de l'empire à la législation civile, ainsi que la motion de M. Sombert relative à la suppression du mille comme mesure de distance ont passé en troisième débat. Le chancelier de l'empire a présenté au Reichstag une communication relative au chemin de fer du Gothard qui a été déposée sur le bureau à titre de renseignement.

SOUSCRIPTION NATIONALE.

en faveur de l'Eglise catholique persécutée en Suisse.

CINQUIÈME LISTE.

Total des listes précédentes	fr. 2,616
M. Bronn-Dubois, à Lausanne	10
M. Ed. de Techtermann, secrétaire	20
Un citoyen du Landeron	20
Un habitant de Vuisternens-d.-Romont	10
M. Horner, rév. aumônier de Hauterive	15
M. Gremaud, professeur à Hauterive	2
M. Ruffieux, rév. curé, à Grolley	20
Mlle Adélaïde Esseiva, à Fribourg	20
M. Vaillant	40
M. Progin. rév, curé de Praroman	20
M. Tobie de Gottrau	50
Un enfant de Marie	2»50
Joseph Python	0»50
Mme d'Epinay, *née de Snrbeck*	50
Mlle Andrianne Dumolard, servante	1
M. Rody, relieur	5
M. *Gottfried Grumser*	3
M. Rauh, marchand de chaussures	3
Un anonyme	5
Tit. couvent de la Maigrauge	20
M. Cosandey, supérieur du Séminaire	20
Une anonyme	10
Un anonyme	1
M. Bays, rév. curé d'Arconciel	5
M. Piller, professeur au Séminaire	20
M. A. de Mestral, ministre à Lausanne	100
Total:	fr. 3,089»00

M. de Mestral adresse en même temps à la rédaction de la *Liberté* une lettre, à laquelle, dès demain, nous nous empresserons de faire honneur.

CORRESPONDANCES

Genève, 3 avril.

Les temps changent et la plupart des hommes aussi. Ceux-ci, suivant les circonstances, modifient leurs opinions et leurs idées aussi radicalement que possible. Les exemples à citer sont par trop nombreux; je choisis les deux suivants:

Au commencement d'otobre 1865, il y avait à Genève, au Palais Electoral, un grand *banquet radical, en commémoration* de la révolution du 7 octobre 1846. Les habitants des communes réunies étaient venus en grand nombre; *ils étaient tout aussi catholiques que* maintenant, et qui sait? peut-être davantage; mais dans ce temps on avait besoin d'eux pour combattre par leurs votes l'influence de la *Ficelle* et du grand parti indépendant qui allait renverser le gouvernement radical; on les appelait donc *chers concitoyens, chers amis radicaux,* etc. Aujourd'hui ce ne sont plus que des calotins, des ultramontains ou des jésuites; il est vrai qu'on n'a plus besoin d'eux pour se maintenir au pinacle. Mais poursuivons.

Dans ce banquet, de nombreux discours furent prononcés. L'un d'eux surtout fit sensation, celui de M. Moïse Vautier, actuellement président du Conseil d'Etat de Genève. L'orateur, s'élevant avec véhémence contre l'ostracisme pratiqué par les indépendants contre M. Fazy, disait, aux applaudissements redoublés de l'assemblée: « Ils veulent donc nous imposer des hommes de leur choix pour les prochaines élections! Qu'on le sache bien, et disons-le hautement, notre tête, notre drapeau à nous radicaux, c'est James Fazy! »

Or, M. Fazy n'avait pas à ce moment d'autre politique que celle qu'il suit maintenant; mais M. Vautier, qui savait que, un mois plus tard, il allait être forcé de quitter le maroquin auquel il tient beaucoup, ne pensait pas alors à répudier son chef politique et n'hésitait pas à le proclamer le drapeau du parti.

Cinq ans plus tard, en 1870, il y avait une *nombreuse assemblée populaire* au Stand de la Coulouvrenière; il s'agissait de repousser une loi constitutionnelle divisant le canton de Genève *en cinq arrondissements électoraux.*

Au commencement de la séance, M. Cambessedes, aujourd'hui conseiller d'Etat, proposa à l'assemblée un *ban chaleureux* pour le *grand citoyen absent de Genève dans ce* moment, pour M. James Fazy.

M. Cambessedes, lui non plus, ne songeait pas à ce moment à tourner le dos à celui qu'il qualifiait de *grand citoyen*; il est vrai qu'il ne songeait probablement pas à être élevé au pouvoir quelques mois plus tard. Aujourd'hui, demandez à MM. Moïse Vautier et Cambessedes ce qu'ils pensent du drapeau et du grand citoyen. Savez-vous ce que vous répondront les complaisants de Sire Antoine Ier, *maintenus* au pouvoir pas une majorité de protestants acharnés, de libres-penseurs à tous crins, de radicaux aveuglés? « Mon *Dieu, diront-ils, ce pauvre père Fazy se fait bien vieux*; il baisse et il ne comprend rien aux affaires actuelles; bref, il n'est plus de notre temps. » *Voilà les effets du pouvoir* et du maroquin.

O comédie!

CONFÉDÉRATION.

Le tableau général de l'importation et de l'exportation suisse en 1872, qu'apporte la *Feuille fédérale*, donne les chiffres totaux suivants, comparés à ceux de 1871:

Importation.	1871.
Têtes de bétail (gros et petit),	256,851
Marchandises taxées à la valeur, fr.	1,043,991
» » par quintal, Q.	25,450,358
	1872.
Têtes de bétail (gros et petit),	266,880
Marchand. taxées à la valeur, fr.	1,786,188
» » par quintal. Q.	31,494,139

Il y a donc augmentation considérable sur toutes les catégories.

Exportation.	1871.
Têtes de bétail,	127,490
Marchand. taxées à la valeur, fr.	5,351,940
» » au poids, Q.	4,086,646
	1872.
Têtes de bétail,	122,375
Marchand. taxées à la valeur, fr.	6,174,207
» » au poids, Q.	4,349,474

Il y a donc une légère diminution en ce qui concerne le bétail et une augmentation sensible pour les deux autres catégories.

Transit.	1871.
Bétail,	150,834
Marchandises diverses, Q.	4,516,087
	1872.
Bétail,	116,834
Marchandises diverses, Q.	2,278,753

Il y a diminution sur les deux catégories. On sera peut-être frappé des chiffres faibles de notre exportation comparés à ceux de notre importation. Mais si les tableaux de notre administration des péages étaient dressés d'après la valeur des objets, ce rapport serait changé à l'avantage de notre exportation. En effet, la Suisse importe essentiellement des matières premières dont plusieurs, comme les houilles, les céréales, les fers, sont fort lourdes. Elle n'exporte guère que des objets fabriqués dont la plupart, comme les montres, les soies, ont une grande valeur sous un petit poids.

Le Conseil fédéral vient de rappeler aux gouvernements cantonaux et aux directions de chemins de fer, qu'aux termes de l'art. 43 de la loi du 23 décembre 1872 sur la construction et l'exploitation des chemins de fer, cette loi est entrée complétement en vigueur le 1er avril courant. Il leur donne en même temps connaissance des mesures qui ont été prises jusqu'à présent, en vue de son exécution.

NOUVELLES DES CANTONS.

Berne. — On envoie de Berne à la *Gazette de Lausanne* la lettre suivante, qui confirme la reculade dont notre correspondant avait déjà parlé.

« Je dois vous faire part d'un intermezzo assez curieux qui caractérise parfaitement bien la situation dans le moment actuel de l'affaire diocésaine ou plutôt de l'affaire jurassienne et la contenance du gouvernement après la grande journée du 26. Le lendemain de cette grande victoire (jeudi) deux députés jurassiens, MM. Kaiser et Klaye, ont eu une conférence avec le Conseil exécutif, au nom des libéraux catholiques du Jura, et ont déclaré qu'il était urgent d'interpréter le plus doucement possible le décret de suspension des 97 prêtres, *qu'il fallait absolument* permettre aux curés de dire au moins la messe, de recevoir la confession, enfin d'exercer les fonctions ecclésiastiques indispensables. (M. Kaiser, de Laufon, avait déjà parlé dans le même sens au sein de la commission du Grand Conseil.) Le gouvernement se hâta naturellement d'entrer dans ces vues *libérales* et écrivit aux préfets des districts intéressés de laisser cette porte entr'ouverte aux consciences et aux pasteurs égarés et d'appliquer le décret de suspension de *toutes les fonctions* absolument comme si le gouvernement n'avait décrété que la suspension des *traitements. Ainsi fut-il fait*, et les curés qui sont aussi autorisés de rester dans leurs cures, fonctionneront à peu près comme auparavant dans leur qualité *ecclésiastique* et la paix des consciences est en voie d'être rétablie. (?) Le gouvernement donna communication de cette démarche réclamée, dit-*il*, par les circonstances, au Grand Conseil dans sa séance de clôture et se fit autoriser en même temps d'introduire et de mettre en vigueur provisoirement dans le Jura catholique le mariage civil tel qu'il est rédigé dans le projet du code civil bernois.

» Voilà donc (et nous l'approuvons hautement) un premier pas fait vers une transaction, un arrangement à l'amiable de cette affaire confessionnelle, et cela le lendemain *d'un débat dans* lequel les orateurs qui se disent anti-cléricaux jetèrent hautement le gant à la cour de Rome et donnèrent à entendre *qu'ils ne broncheraient pas* et qu'ils *ne reculeraient devant aucune nécessité*, devant aucune mesure de salut public exigée par les événements. *On ne saurait traduire* en français l'expression allemande de *Spiegelfechterei*, mais le mot général de *blague* en donne à peu près le sens. C'est, pour *parler* militairement une « concentration en arrière » des mieux combinées. La grandezza bernoise (Berne est fort, disait son excellence M. Neuhaus, et avant et après lui d'autres excellences plus ou moins fortes) a triomphé *devant le peuple*. Voyez comme nous en imposons à Rome! Il est vrai qu'on pourrait dire non sans quelque raison qu'il eût mieux valu faire quelque pas de moins en avant et ensuite ne pas reculer, mais ce n'est pas là *le point de vue* de la phraséologie. point de vue parfaitement exprimé par M. Ritschard, d'Interlaken, qui, en plaidant pour la construction *d'une route alpestre* par le Grimsel et en faisant l'énumération des grandes choses accomplies par le gouvernement actuel, parla de la *première position ferme prise* vis-à-vis de la cour de Rome par la décision dans l'affaire diocésaine! »

— Le *Bund* contient dans son numéro de mardi une correspondance militaire qui dénote un nouveau fait d'imprudence lors d'un exercice de tir à Thoune.

Le capitaine Lehmann, instructeur fédéral d'artillerie, aurait donné le signal de faire feu, sans tenir compte du règlement d'ordre qui prescrit qu'on ne doit pas tirer lorsque le drapeau n'est pas élevé au but.

Le lieutenant Hebel, averti par un soldat qui recherchait les projectiles, n'eut que le temps de se jeter à terre, la grenade transperçait la cible.

On demande que le capitaine Lehmann *soit sévèrement puni pour ce coupable* laisser-aller qui aurait pu avoir des conséquences si fatales.

Zurich. — Le 31 mars au soir, un peintre nommé Bietenholz avait tenté de mettre le feu avec du pétrole à l'église de Fluntern; elle brûlait déjà lorsque cet individu fut arrêté. Le lendemain matin il fut conduit, pour l'instruction de cette affaire, à la préfecture; tout d'un coup, saisissant un couteau qui se trouvait sur une table, il en frappa M. Illy, adjoint du préfet, de plusieurs coups dans le bas-ventre. Le gendarme, nommé Dahl, qui avait amené le prévenu, vint à l'aide de M. Illy et fut blessé encore plus grièvement; la lame du couteau resta enfoncée dans la nuque du pauvre gendarme; pendant ce temps le secrétaire avait sauté par la fenêtre; enfin, le geôlier Muller accourut, il s'engagea une bataille entre lui et le prévenu avec les chaises, à la suite de laquelle Bietenholz fut enfin renversé d'un coup à la tête et put être lié. On croit que cet individu est fou. Les blessés sont à l'hôpital.

Genève. — La cure de Fernex ne désemplit pas de visiteurs. Jamais, pendant qu'il était à Genève, Mgr Mermillod ne voyait se presser autour de lui un si grand nombre de ses paroissiens. Souvent il ne peut donner qu'une minute aux groupes qui se succèdent, mais cela suffit pour admirer son calme, sa liberté d'esprit et sa pleine confiance en l'avenir. On revient heureux de son gracieux accueil et fortifié par sa bénédiction.

— Depuis quelques jours la police surveillait un espagnol arrivé récemment à Genève et dont les allures avaient éveillé son attention. Une perquisition opérée à son domicile a démontré que c'était un agent carliste. Il était porteur d'un grand nombre de titres, soit obligations destinées à être remises contre espèces aux personnes disposées à soutenir la cause du duc de Madrid. Leur valeur nominale dépasse 250,000 francs. Comme le Conseil fédéral a reconnu officiellement le gouvernement de la République espagnole, cet individu a reçu l'ordre de quitter immédiatement le territoire du canton.

---

bord à me le cacher. Je n'en ai pas été surprise, depuis longtemps je soupçonnais votre dessein, mais la manière dont vous agissez envers moi me cause un chagrin véritable. Il est vrai que vous parler une fois de plus de ma reconnaissance devrait être pour moi chose indifférente; les mots sont si impuissants à l'exprimer! Cependant n'est-il pas cruel de me refuser toute occasion de me montrer votre amie, de vous rendre le plus léger service?

Je le sens dans mon cœur, je ne serais pas tout à fait incapable de vous être utile, si vous m'accordiez seulement un peu de la confiance que je vous ai témoignée moi, dès la première heure où je vous ai connu. Vous avez un chagrin secret. Que ne donnerais-je pas pour vous décharger du fardeau qui vous accable! Et vous croyez que je puis me résoudre à vous laisser partir, pour ne jamais vous revoir peut-être, en me disant: « Cet homme qui s'est montré pour toi un ami dévoué, il est malheureux, il souffre, et tu ne sais pas pourquoi, tu ne l'as pas demandé, tu n'as pas essayé de lui venir en aide, retenue par la misérable crainte de paraître indiscrète et curieuse! » Non, continua-t-elle avec une animation croissante, vous n'êtes pas assez égoïste, pour me condamner à ce supplice intolérable, uniquement parce que votre orgueil serait humilié de laisser voir à une femme les déchirements de votre cœur.

Il l'avait écoutée sans détacher du sol ses regards, et même quand elle eut cessé de parler, il ne leva pas les yeux sur elle; il rassemblait toutes ses forces pour lui répondre.

— Je vous remercie, dit-il, avec autant de calme qu'il lui fut possible d'en montrer. Je sais que votre démarche est dictée par une bienveillance sincère, et si une main humaine pouvait alléger le fardeau qui m'oppresse, je ne serais pas assez orgueilleux, croyez-le bien, pour refuser de me tourner vers vous. Il m'a été donné de vous venir en aide; pourquoi ne voudrais je pas être aidé par vous? Mais il est des choses qui ne peuvent être changées; s'en plaindre, en fatiguer ses amis me paraît une faiblesse insensée; dans certaines circonstances, ce serait un crime. Souffrez que nous nous séparions, chère madame. Quand vous verrez de nouveau s'épanouir votre enfant, toutes les tristes pensées qui se rattachent à ces lieux s'effaceront de votre mémoire, et avec elles le souvenir d'un homme...

Le courage était près de lui manquer, il fit quelques pas vers la fenêtre pour se donner une contenance. Quand il se retourna de nouveau vers elle, il la vit, pâle comme la mort, s'appuyer contre la porte; son visage avait la même expression douloureuse que pendant cette nuit d'angoisse où il l'avait rencontrée.

(A suivre.)

CANTON DE FRIBOURG.

L'entreprise des Eaux et Forêts étant sur le point de commencer les travaux pour la fourniture de l'eau à la ville de Fribourg, nous croyons devoir détacher du Rapport du Conseil d'administration ce qui se rapporte à cet intéressant objet.

Le puits où l'eau se rendra en sortant des filtres et d'où une pompe la repoussera jusqu'au réservoir du Guintzet, ce puits est situé dans l'usine hydraulique, vaste bâtiment situé vers l'extrémité orientale du barrage.

« Le puits faisant suite aux filtres, dit le Rapport, et communiquant avec ceux-ci pour en recevoir l'eau d'alimentation destinée à la ville, *puits qui fait partie intégrante de* l'usine hydraulique, comme il vient d'être dit, *nous* a permis d'expérimenter le fonctionnement de ceux-ci.

» Déjà, avant de percer la paroi de rocher séparant les filtres de ce puits, nous avons pu constater la limpidité remarquable de l'eau provenant de ces appareils et jaillissant par le canal encore ouvert qui les met en communication avec le côté aval du barrage et quel que soit le trouble de l'eau de la Sarine.

» Cette pureté est d'autant plus grande aujourd'hui, que ce canal est fermé et que *la vitesse d'écoulement est beaucoup moindre*, puisque l'eau s'élève dans le puits à la hauteur du niveau du lac. Lorsque les pompes fonctionneront, le volume employé sera une petite *fraction du volume fourni par* les filtres eux-mêmes. Par conséquent, ce niveau *variera* peu et le *résultat obtenu se* maintiendra, il va sans dire, dans les mêmes conditions.

» Les filtres, avant leur immersion dans le lac, seront recouverts complétement par un amas de gravier pur destiné à les protéger contre l'envahissement des eaux, souvent troubles de la surface de la rivière. »

Un peu plus loin, le rapport du conseil d'administration entre dans les détails suivants sur la canalisation d'eau potable :

« Nous avons mis au concours les 3,800 mètres courants de tuyaux des maîtresses-conduites destinées à la canalisation de la ville, savoir :

» 2,200 mètres de tuyaux de 0m 40 et

» 1,600 mètres de tuyaux de 0m 43 de diamètres intérieurs, les premiers destinés à la conduite ascendante, les seconds à la conduite descendante en ville.

» La maison L. de Roll et Cie, de Soleure, nous ayant *fait* les offres les plus avantageuses, nous lui avons adjugé cette fourniture dont le total ascendra à 170,000 fr. environ, pièces spéciales comprises.

» Nous avons aussi, en raison de la grande pression de notre distribution (jusqu'à 16 atmosphères), adopté le système de joint employé avec succès par notre Directeur dans la canalisation de Neuchâtel.

» Les tuyaux pour la conduite ascensionnelle arrivent journellement et leur livraison devra être terminée pour le 15 avril. (On peut les voir à côté de la voie sous Tivoli.)

» Les fournitures pour la conduite descendante devront être terminées pour le 1er juillet prochain. Par conséquent, nous serons en mesure d'achever cette canalisation pour le courant d'octobre prochain, délai fixé par la ville.

» D'un commun accord avec les autorités, il a été convenu de remplacer l'unique conduite descendante de 0,60 de diamètre, prévue au projet primitif, par deux *conduites* de 0,43 de diamètre, la première à poser de suite, la seconde lorsque le débit de la première aura atteint 110 litres par seconde. Cette modification est heureuse pour le projet de distribution d'eau lui-même, autant qu'avantageux à la ville qu'il s'agit d'alimenter, puisque la sécurité du système sera ainsi doublée.

» Les conduites *secondaires ne seront posées* qu'au fur et à mesure des demandes d'abonnements. »

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris.

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

Paris, 2 avril.

Un incident très-grave a marqué la fin de la séance d'hier. Voici à quelle occasion. Répondant au discours de M. le vicomte de Meaux, M. Le Royer avait dit : Voyons ce qu'il y a au juste dans tout le bagage de M. le rapporteur. Ce mot provoqua aussitôt d'énergiques protestations; de tous les bancs de la majorité, il s'éleva de bruyantes interruptions, parmi lesquels on distingua celle-ci de M. le marquis de Grammont : « C'est une impertinence ! » Alors M. le Président Grévy, et après avoir obtenu le silence, prit la parole pour rappeler à l'ordre, non pas M. Le Royer, mais M. le marquis de Grammont. La droite se leva alors et fit entendre de bruyantes réclamations. M. Grévy piqué au vif, voulut justifier son verdict; mais voyant que ses explications ne réussissaient pas à calmer l'irritation de l'Assemblée, il leva la séance en déclarant qu'il n'entendait pas conserver plus longtemps la présidence. si une partie de l'Assemblée lui retirait sa confiance. Une émotion indescriptible a suivi cette scène, et ce matin on répand le bruit que M. Grévy maintient sa démission; si ce fait se confirme, M. Grévy pourrait bien être *remplacé par M. le duc d'Audiffret-Pasquier.*

L'acceptation définitive de la candidature à Paris de M. de Rémusat a eu pour résultat de faire reculer les radicaux, sinon ostensiblement, du moins d'une façon détournée. Ce n'est plus M. Allain-Targé, ni M. Ranc qu'on oppose au ministre des affaires étrangères, c'est M. Ledru-Rollin.

Ce dernier a, paraît-il, accepté la candidature qu'on lui offrait, mais à condition que le gouvernement autorise des réunions politiques électorales, dans lesquelles il pourra développer ses idées et exposer son programme. M. Gambetta qui croit à un *échec, a vivement encouragé* M. Ledru-Rollin à se mettre sur les rangs. L'insuccès de cette campagne débarrassera à tout jamais l'ex-dictateur du seul concurrent *sérieux qu'il paraît redouter.*

Il n'est pas exact, ainsi qu'on l'a prétendu que M. Grévy *ait fait une tentative auprès* de M. de Rémusat pour le déterminer à ne pas accepter la candidature qui lui a été offerte pour Paris. Il paraît même que M. Grévy, loin de faire des vœux en faveur de M. Ledru-Rollin, désire que M. de Rémusat *soit nommé.*

La Commission de l'armée se préoccupe de choisir un successeur au marquis de Chasseloup-Laubat. Il faut, comme vous le savez, pour remplir le rôle de rapporteur, un homme qui joigne à l'habitude de la tribune et à une certaine habileté de parole, une connaissance approfondie de la question qu'il doit traiter. Il faut que le rapporteur soit prêt à défendre les conclusions de la Commission et les objections que les adversaires du projet peuvent soulever pendant le cours du débat. On parlait hier de *M. le duc d'Harcourt, qui paraît plus que* personne apte à succéder au regretté marquis de Chasseloup-Laubat.

La Commission de permanence ne sera nommée que vendredi. Ainsi l'a décidé hier la Chambre afin de permettre aux amis de M. le duc d'Aumale d'assister à la réception du nouvel académicien qui aura lieu jeudi à l'Institut.

Des pourparlers sont engagés en ce moment par l'intermédiaire de M. Casimir Périer entre la droite et la gauche pour arriver à s'entendre sur une liste de conciliation.

On dit que le discours académique de M. le duc d'Aumale est assez agréable au commencement et à la fin. Succédant à M. de Montalembert, le prince d'Orléans rappelle qu'un ancêtre de l'éminent historien des moines d'Occident défendent Thérouanne au seizième siècle fut engagé par le roi à soigner son frère, il repartit qu'il ne *répondait* pas de lui, mais de la ville.

Le général Ducrot est reparti pour Bourges. Pendant son séjour à Versailles, *il a* expliqué dans la Commission de l'armée son système de la formation des corps d'armée dans chacun desquels le général ne veut faire entrer que deux divisions.

Le général Chanzy est arrivé hier à Versailles. Le conseil supérieur de la guerre s'est réuni hier, sous la présidence de M. Thiers.

L'ouverture de la session *des Conseils* généraux a eu lieu hier. Déjà les officieux leur font signer des adresses de félicitations *à M. Thiers.*

Le bruit courait hier que le journal l'*Etat* va passer dans les mains de M. Gabriel Hugelman, ex-garçon de café, ex-nouvelliste ex-bonapartiste, ex-secrétaire de M. Thiers.

France. — L'œuvre générale de l'Union catholique ayant sa base en Bretagne, continue à développer avec persévérance son activité et son zèle au service de la cause sainte de la Religion et de la Papauté.

Sans parler des œuvres particulières auxquelles elle s'applique dans les divers diocèses, l'Union catholique, depuis le 1er janvier, a fait à Rome deux envois d'une Adresse au très Saint-Père, avec de nombreuses signatures des diocèses de Luçon en Vendée, de Sens, de Vannes, de Montauban, de Blois, de Chartres, de Bordeaux, de Liége en Belgique, d'Alby, etc.

L'Union catholique s'est aussi occupée d'une Adresse à Mgr Mermillod, et elle a déjà reçu de nombreuses signatures des diocèses de Saint-Brieuc, le Puy, Vannes, Rodez, Versailles, Marseille, Paris, Viviers, Meaux, Bordeaux, Saint-Flour, Coutances, Bourges, Reims, Laval, Aix, Rouen, Fréjus, etc.

La même Œuvre s'est appliquée à faire célébrer dans les différentes parties de la France la sainte Messe aux intentions du Souverain-Pontife le 19 mars, fête de saint Joseph et l'une des fêtes de l'Union catholique.

Dans le moment cette Œuvre s'occupe d'une souscription pour venir en aide au clergé catholique suisse persécuté, de manière à montrer les effets de cette solidarité *catholique dont Mgr Mermillod faisait mention* dans une lettre récente écrite en Bretagne.

Alsace-Lorraine. — Une adresse couverte de nombreuses signatures d'ecclésiastiques a été envoyée de Strasbourg à M. le vicaire général Rapp. Après avoir dit qu'ils considèrent comme un devoir d'adhérer publiquement à la noble et énergique protestation du vicaire général si indignement expulsé, les signataires ajoutent :

« Oui, monsieur le vicaire général, nos cœurs vous suivent dans l'exil, et votre exemple nous soutiendra. Comme vous, nous saurons accomplir sans crainte notre devoir et, si une guerre injuste nous est aujourd'hui déclarée, nous aussi nous combattrons le bon combat.

» L'auguste Pie IX nous encourage, et, de sa présence du Vatican, il nous exhorte, comme les catholiques de Mayence, « à ne pas fuir le danger, mais à réunir toutes nos forces pour résister aux ennemis de l'Eglise. »

» Veuillez agréer, monsieur le vicaire général, avec l'expression de notre plus vive reconnaissance, celle de notre bien respectueux attachement. »

(Suivent de nombreuses signatures.)

— On écrit de Berlin à un journal belge :

« Les correspondances d'Alsace constatent avec franchise, mais non sans dissimuler leur déception, que la population indigène des nouvelles provinces est restée complétement étrangère aux festivités organisées pour la célébration de l'anniversaire de l'empereur. « Tous les édifices publics de Strasbourg, dit le correspondant de la *National-Zeitung*, tous les édifices dépendant de l'administration et toutes les maisons habitées par des Allemands imigrés étaient pavoisés; la cathédrale, le séminaire catholique, l'hôtel-de-ville et les maisons habitées par des indigènes ne portaient aucun ornement. » Au service divin célébré dans la cathédrale n'assistaient ni l'évêque ni aucun membre du chapitre diocésain; le chœur ordinaire était remplacé par des soldats. Le correspondant ajoute qu'il lui a même semblé que la population affectait de se montrer plus affairée que d'habitude pour prouver qu'elle voulait rester absolument étrangère à la fête. »

— La *Correspondance universelle* publie la nouvelle suivante :

Strasbourg. — Un nouveau conflit entre un prince de l'Eglise et la cour d'Allemagne ne peut manquer d'éclater en raison de l'attitude prise par Monseigneur de Strasbourg à l'occasion de la fête de *S. M. Guillaume*, le 28 mars.

Voici ce dont il s'agit :

« L'aumônier de la division militaire, curé Watterich, se proposait de célébrer ce jour-là l'office divin dans la cathédrale de Strasbourg, mais il en fut empêché par le refus formel de l'évêque, Mgr. Rœss. Le curé Watterich a aussitôt adressé une protestation au ministère de la guerre à Berlin. »

Nous avons à peine besoin de remarquer qu'un aumônier militaire ne peut nullement disposer d'une église, *selon son bon plaisir*, même pour célébrer la fête de l'empereur Guillaume.

Espagne. — M. Francis Magnard raconte par quelle ruse très-divertissante les carlistes de Catalogne sont parvenus à se procurer des canons pour continuer leur campagne :

« Les Catalans ont déjà des canons, les uns arrivés par . . . . , les autres sortis de la ville fortifiée de . . . . Nous taisons, et pour cause, ces deux noms.

» On a profité, pour sortir ceux-ci, du dernier jour du carnaval et de la coutume antique d'enterrer le mardi gras (*la sardina*).

» Les canons, habillés en débardeurs ou en pierrots, puis promenés joyeusement par la ville, musique en tête, au milieu des danses de la jeunesse républicaine, ont été enfin enterrés hors de l'enceinte. Le soir même, les carlistes venaient les ressusciter pour les faire servir encore à la danse des républicains.

» Cette idée, aussi heureuse que comique, est due à un jeune carliste de 18 ans. »

Comme on le voit, c'est simple et gai.

— L'agence carliste communique les dépêches suivantes aux journaux de Paris :

Orbaiceta, 31 mars.

Nous réalisons une grande quantité de fers laissée dans cette fabrique par les républicains.

Deux canons et beaucoup d'effets de guerre ont été découverts jusqu'à ce jour.

Excepté Irun, toutes les douanes de la frontière sont en notre pouvoir, et nous les fortifions.

La députation républicaine de Tolosa (Guipuzcoa) a dû se réfugier à Saint-Sébastien.

Avant-hier, l'armée carliste a fêté le vingt-*cinquième anniversaire du roi Charles VII.*

L'enthousiasme des populations est indescriptible.

Bayonne, 1er avril.

Les troupes républicaines se sont révoltées de nouveau à Pampelune au cri de : *Vamonos à casa.* (Rentrons dans nos foyers.)

Nouvilas avait en effet promis, lors de leur première révolte, que les carlistes seraient écrasés dans quinze jours et qu'elles recevraient aussitôt leur congé. — Or, les carlistes ont plus que triplé depuis.

Le bataillon *Alba de Tormes*, en garnison à Bilbao, a refusé d'aller combattre les carlistes, malgré l'offre de 8 réaux par jour (2 fr. 10). qui est la paye des volontaires de la République.

— Menacés d'être poursuivis comme complices des soldats de don Carlos, s'ils continuaient à soutenir la cause royale et à répandre des nouvelles défavorables au gouvernement, c'est-à-dire menacés de pénalités variant de six à douze et vingt ans de prison ou de bagne, les journaux conservateurs de Madrid ont publié la déclaration suivante :

« A partir de demain et jusqu'à nouvel ordre, nous nous bornerons à reproduire les nouvelles de la guerre données par les journaux libéraux.

» *La Esperanza*, — *la Regeneracion*, — *El Pensamiento Espanol*, — *La Reconquista.* »

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.

(Service spécial)

Berne, 4 avril.

Le Conseil fédéral a rejeté le recours des curés du canton de Soleure centre la loi édictée par le gouvernement de ce canton sur la réélection des curés. Le Conseil fédéral allègue pour considérants que le gouvernement soleurois a compétence pour rendre une loi semblable et que d'ailleurs des cantons entièrement catholiques se sont toujours réservé le droit de révoquer leurs curés sans consentement préalable de l'évêque. Quant aux réclamations particulières concernant la révocation de leurs places, MM. les curés peuvent les adresser, suivant le Conseil fédéral, aux juges du canton de Soleure.

Soleure, 4 avril.

La conférence diocésaine est réunie pour s'occuper de la nomination d'un administrateur du diocèse, *agréé par les Etats qui ont* destitué l'évêque légitime.

Singapour, 2 avril.

La Hollande a déclaré officiellement la guerre, le 26 mars, aux Achinois, tribu indigène de Sumatra.

Pétersbourg, 3 avril.

Le chef de la troisième division de la chancellerie impériale a proposé au Comité pour les affaires polonaises des mesures ayant pour *but* d'améliorer *la position des* bannis politiques et des émigrants graciés qui sont rentrés en Pologne.

Londres, 3 avril.

Le *Times* croit que le taux de l'escompte à Londres sera prochainement élevé.

Halifax, 3 avril.

Dans le désastre de l'*Atlantic*, il y a eu 560 personnes perdues, dont 350 femmes et enfants, 415 ont été sauvées, dont 60 de l'équipage et 15 passagers de première classe. Aucune femme n'a pu être sauvée.

Madrid, 3 avril.

Les autorités de Madrid ont pris des mesures pour protéger la municipalité contre les manifestations projetées.

M. SOUSSENS, rédacteur.

BOURSE DE BALE.

Bâle, le 3 Avril 1873.

ACTIONS	Offert	Demandé.	Payé.
Actions de banque.			
Banque de Bâle 4 p. 100	— —	5280 —	— —
Union bâloise	530 —	527 50	— —
Banq. du Commerce de Bâle.	*695* —	— —	*695* —
Caisse hypothécaire de Bâle.	1115 —	1100 —	— —
Comptoir d'escompte, Bâle 5 p. 100.	— —	2250 —	— —
Banque fédérale à Berne	560 —	— —	— —
Crédit suisse à Zurich.	— —	720 —	— —
Vereinsbank allemande.	— —	— —	— —
Banque de Mulhouse.	*532 50*	*530* —	*531 25*
Banque d'Alsace-Lorraine	525 —	522 50	— —
Actions de chemins de fer.			
Central-Suisse.	695 —	690 —	692 50
Nord-Est	635 —	— —	— —
Gothard.	*528 75*	— —	— —
Rigi	1485 —	— —	— —
Ouest-Suisse.	282 50	280 —	— —
Union-Suisse, actions primitives	112 50	— —	— —
Union-Suisse, priorité.	375 —	— —	— —
Actions d'assurance.			
Assurance bâloise contre l'incendie	4500 —	4490 —	— —
Assurance bâloise sur la vie.	4870 —	— —	— —
Réassurance bâloise	1120 —	— —	— —
Assurance bâloise de transport.	1225 —	— —	— —
Neuchâteloise.	— —	1030 —	— —
Eaux et Forêts Fribourg, actions de priorité	— —	580 —	— —
Fabrique de locomotives de Winterthour	— —	*582 50*	— —
OBLIGATIONS			
Obligations fédérales 1857-1877 4 et demi p. 100	— —	— —	— —
Obligations fédérales 1876-1892, 4 et demi p. *100.*	*101 25*	— —	— —
Obligations fédérales 1877-1886, 4 et demi p. 100	—	— —	— —
Obligat^{s} américaines 1882 *, 6 p. 100.	— —	— —	— —
Obligations cantonales.			
Bâle, 4 et demi p. *100*	*100 25*	— —	— —
Berne, 4 p. 100	*92 50*	— —	— —
Berne, 4 et demi p. 100	98 75	— —	— —
Fribourg, 1re Hyp., 4 et demi p. 100.	99 25	— —	— —
Fribourg, emprunt 1872, 4 et demi p. 100	95 15	— —	— —
Genève, 5 p. *100.*	— —	— —	— —
Obligations des chemins de fer.			
Central, 5 p. 100	101 25	— —	— —
Central, 4 et demi p. 100	99 25	— —	— —
Franco-Suisse *, 3 et trois quarts p. *100*	315 —	— —	— —
Nord-Est, 4 et demi p. 100	99 50	— —	— —
Union des chemins de fer suisses, 1re Hyp., 4 p. 100	— —	— —	— —
Ouest-Suisse *, priv., 5 p. *100.*	— —	— —	— —
Ouest-Suisse *, ord., 5 p. 100.	— —	— —	— —
Chemins de fer du Jura 5 p. *100*	*101* —	— —	— —

Les obligations désignées par une * se négocient coupons compris.

Mercuriales.

PARIS 2 Avril.	Huiles de Colza, fût compris les 100 kilos. — Escompte 1 0/0.	Farines 8 marques le sac de 159 k. brut. Escompte 1 1/2 0/0.	3/6 Nord f. fin 90 degrés Escompte 2 0/0 l'hectol. fût emp.	Sucre blanc No 3 les 100 kil.
Courant	90.75	69.75	53.00	61.25
Mprochain	—.—	—.—	53.25	—.—
Janvier	—.—	—.—	—	—
Février	—	—.—	—.—	—
Mars	95.25	69.75	—.—	—
Avril	—.—	—.—	—.—	—
Mai	91.00	70.50	—.—	—.—
Juin	91.00	70.50	—.—	—
Juillet	—.—	71.00	—.—	—
Août	—.—	71.00	—.—	—
4 mois d'été	—.—	70.75	53.75	—
Septembre	—.—	—.—	—.—	—.—
Octobre	—	—	—.—	—.—
Novembre	—.—	—.—	—.—	—.—
Décembre	—.—	—.—	—.—	—.—
4 derniers	92.00	—.—	54.00	—.—
Nov.-Fév.	—	—.—	—	—.—
4 premiers.	—.—	—.—	—.—	72.50

BERLIN 2 Avril.	Seigle par 1000 kil.	Froment par 1000 kil.	Huile de navet 100 kil. sans fûts.	Esprit p. 100 par 1000 kil. avec fûts.
Janv./Févr.	—	—	—	—
Févr./Mars	—	—	—	—
Mars/Avril	—	—	20 3/4	—.—
Avril/Mai	—	—	—	—
Mai/Juin	85 1/4	54 1/2	20 3/4	18.10
Juin/Juillet	85	54 1/2	—	18.12
Juillet/Août	85	53 1/2	—	18.22
Août/Septembre	83	53 1/2	—	19.01
Sept./Octobre	—	—	—	19.04
Octob./Novemb.	77 3/4	53	22 1/2	—
Nov./Décembre	—	—	22 1/2	—
Décemb./Janvier	—	—	—	—

ANNONCES

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

et fabrique d'ornements d'église

J. RENAND

A CAROUGE (GENÈVE).

Cierges pascals et *d'autels garantis*, cire pure, cierges pour première communion, braise-encens-myrrhé, encens, sonnettes, burettes, missels, etc.

Aubes, surplis, nappes et garnitures d'autels.

Confection, réparation et fournitures d'ornements d'église, bannières, voiles d'exposition, bourses pour corporaux et viatique, draps mortuaires.

Galons or, argent et *soie, foulard et lustrine* moirée de toutes nuances pour doublures, toile soit bougran, agrafes pour chapes, gaze d'or et d'argent. — Barrettes, rabats et ceintures pour ecclésiastiques.

Méthode très-élémentaire d'*harmonium* pour l'accompagnement du plain-chan prix : 2 fr. (C 17 F)

A VENDRE

dans la commune de Cottens, à proximité de la station du chemin de fer, un **domaine,** en un seul mas, de 37 poses en prés, champs, *avec maison d'habitation*, grange, écurie, etc. bonne fontaine, le tout en bon état. Entré, en possession immédiatement si on le désiree Conditions de payement favorables. S'adresser à M. Renevey, avocat, à Fribourg. (C 23 F)

MISES PUBLIQUES

La Société de pisciculture, glacières et irrigation, à *Fribourg, exposera* en location, pour une année, par parties de une à deux poses, les terres comprenant le domaine de Pérolles et le domaine des Neigles. — Les mises auront lieu, pour le domaine de *Pérolles, le 7 avril courant ; pour* le domaine des Neigles, le lendemain 8 courant, et commenceront à 9 heures *devant les fermes* respectives. Favorables conditions de payement. (H 222 F) (C 26 F) **La Direction.**

A LOUER

pour la St-Jacques prochain le magasin et les appartements du rez-de-chaussée de la *maison n° 12 à la Grand'rue. S'adresser à* M. E. Comte, notaire, à Fribourg. (C 25 F)

Imprimerie catholique suisse,

Grand'Rue, 10, Fribourg.

Dépôt d'ouvrages religieux aux prix de Paris.

Retraite spirituelle de dix jours, par le Père *Nouet. Nouvelle édition* revue et mise dans un ordre nouveau par le R. P. Henri Pottier. 1 vol. in-12 ; prix, 2 fr. 50.

Le chrétien à l'école du tabernacle, par le Père Nouet. Ouvrage corrigé et mis dans un ordre nouveau par *le Père Henri Pottier.* 1 vol. in-12 ; prix, 3 fr.

Progrès de l'âme dans la vie spirituelle, par le R. P. Frédéric-William Faber. Nouvelle édition. 1 vol. in-12 ; prix, 3 fr. 50.

Le chrétien à l'école du Calvaire, par le Père Nouet. Ouvrage corrigé et entièrement refondu par le *Père Henri Pottier. 2 vol. in-*12 ; prix, 5 fr.

La femme du monde selon l'Evangile. Ouvrage précédé de *Lettres-préfaces de* Mgr Mermillod et de M. l'abbé Besson, de Besançon. 1 vol. in-12 ; prix, 2 fr.

Règne social du Christ, par l'abbé Bénard. Ouvrage dédié à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. 1 vol. in-12 ; prix, 2 fr. 50.

Le pied de la croix, ou les douleurs de Marie, par le R. P. F.-W. Faber, docteur en théologie, supérieur de l'oratoire de St-Philippe de Néri (Londres). Nouvelle édition. 1 vol. in-12 ; prix, 3 fr. 50.

Les Enterre-Chiens. Dialogue provençal (Traduction littérale en regard). 3e édition revue avec soin. 1 broch. in-12 ; prix, 30 c.

La passion de N. S. Jésus-Christ, par Mgr de *Ségur.* 1 broch. in-18. — Prix : 20 cent.

Célèbres conversions contemporaines, par le R. P. Huguet. 2me édition améliorée. 1 vol. in-12 ; prix, 3 fr. 50.

AGENCE CENTRALE DES AGRICULTEURS DE FRANCE

ALFRED DUDOUY

Paris. — 38, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse). — Paris.

FUMIER DE L'HOMME

Représentant 5 à 6 fois la richesse du fumier de ferme.

Engrais humains recueillis intégralement par les procédés P. JN. GOUX, dans les camps des environs de Paris.

17 francs le mètre cube en sac sur wagon à Versailles, par wagon complet.

Nous ne saurions trop recommander ce fond de fumure pour la préparation des terres destinées aux betteraves, pommes de terre et autres cultures de printemps. (M. 196 R. C.)

La Goutte et les Rhumatismes

sont complétement guéris par la

Ouate anti-rhumatismale du Dr. Pattison.

Elle est est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce, contre les maux de dents, les lombagos, les irritations de poitrine, les maux de gorge, etc.

En rouleaux de Fr. 1 et de 60 cent., chez :

M. RIETER, pharmac., à Bulle.

VIENT DE PARAITRE CHEZ G. MASSON

17, PLACE DE L'ECOLE-DE-MÉDECINE, A PARIS

LES SERRES-VERGERS

Traité complet de la culture forcée et artificielle

DES

ARBRES FRUITIERS

DEUXIÈME EDITION

AVEC 65 FIGURES DANS LE TEXTE

Complétement refondue du *Manuel de la culture forcée des arbres fruitiers*

par Ed. PYNAERT,

Architecte des jardins, professeur à l'école d'horticulture de l'Etat annexée au Jardin botanique de l'Université de Gand

1 volume grand in-18 de 376 pages. — Pri: 4 fr. 50. (H 192 *R C*)

CHAUX ET CIMENT

RENDUS FRANCO GARE FRIBOURG.

Chaux hydrauliques	**moulues**	**fr. 1.70 le %**
Chaux ordinaires		**» 1.55 »**
Ciment		**» 2.20 »**
Chaux en quartiers		**» 25. — le mètre**

S'adresser à l'usine de Crêt, Villeneuve (Vaud). (M 903 Z) (728 G) (C 4 F)

Fabrique spéciale de machines et instruments d'agriculture

USINE A VAPEUR. **GARNIER ET CIE** INGÉNIEURS-MÉCANICIENS

A REDON (*Ille-et-Villaine*)

79 médailles or, argent et bronze obtenues depuis 5 années. — 20 médailles dans les seuls Concours régionaux de 1868, 7 premiers prix *et 5 seconds à Quimper*, 4 premiers prix et 2 seconds à Montpellier, 2 premiers prix à Angoulême. — 2 médailles à l'Exposition *universelle de Paris en 1867.*

Charrues, — Herses, — Houes à cheval, — Butteurs, — Fouilleuses, — Rouleaux scarificateurs, — Pelles à cheval, etc., etc., et tous instruments d'extérieur.

Coupe-racines, — *Hache-paille*, — *Dépulpeurs*, — *Laveurs de racines*, — Moulins à pommes.

Pressoirs et vis de Pressoirs, — Tarares et Machines à battre. — *Envoi franco du catalogue.*

Machines agricoles de Schaffhouse

Battoirs à blé à bras, perfectionnés, en fer et en bois. — **Battoirs avec manége,** pour un cheval ou un *bœuf, de plusieurs systèmes.* — Dits à 2 et 3 chevaux. — Hache-paille à une et deux lames. — **Broyeurs** à fruits. — **Pressoirs en fer** pour vin de raisins et de fruits, de la contenance de 250 à 750 litres, avec pression de 20 à 50,000 kilog.

Travail consciencieux, solidité garantie, expédition à la gare demandée.

S'adresser pour *renseignements et commandes* à M. **E. Vuagniaux,** agent de placement, à **Vucherens** (Vaud).

AUX AGRICULTEURS

Tourteaux de Sésame blancs

Qualité supérieure

CHEZ ALPHONSE COMTE

176, rue de Lausanne, près de la Tête-Noire

FRIBOURG.